

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-271

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1107989-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2025-271

**Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats -
 Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Médiation
 pour 2025 - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte et enjeux

Aujourd'hui, près de 900 personnes vivent dans 93 squats et bidonvilles répartis sur le territoire métropolitain, dont deux tiers des personnes d'origine européenne (bulgares et roumains).

Ainsi, dans le cadre de sa stratégie de résorption de squats (par délibération métropolitaine n°2019-384 du 21 juin 2019 décidant de créer une mission squats métropolitaine), en partenariat avec les Villes, le Département et l'Etat, pilote de la plateforme départementale de résorption, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une politique volontariste en particulier sur les thèmes suivants :

- la sécurisation des conditions de vie dans les squats existants,
- l'élaboration de solutions d'hébergement pour les plus vulnérables, en complément des dispositifs de droit commun.

Ces interventions s'appuient en grande partie sur des missions essentielles portées par le GIP Médiation : recenser, connaître, dialoguer avec les personnes en situation de squat et favoriser leur accès au droit et aux dispositifs de droit commun.

2. Actions et interventions du GIP Médiation en 2024

Depuis 2015, Bordeaux Métropole soutient le GIP Médiation, qui intervient sur les sites occupés par des bidonvilles et des squats afin de prévenir, gérer et résorber les squats.

Les interventions des médiateurs du GIP Médiation visent à :

- recenser les situations de l'ensemble des squats,
- participer à l'amélioration des conditions de vie en sollicitant les partenaires,
- favoriser l'accès aux droits en mettant en relation les personnes avec les institutions,
- contribuer à la résolution d'éventuels conflits entre les groupes au sein d'un squat ou avec le voisinage.

L'activité de l'équipe des médiateurs squats du GIP Médiation s'est poursuivie en 2024 avec 639 interventions sur 134 sites concernant 16 communes de la Métropole avec les principaux axes d'intervention suivants :

- améliorer les conditions de vie sur les squats en lien avec les services métropolitains et municipaux, les associations et les occupants par des actions de mobilisation communautaire,
- faciliter la mise en relation des publics pour l'accès aux droits vers l'ensemble des

- services de droit commun,
 - développer la médiation de voisinage avec les riverains en lien également avec les élus des communes concernées,
 - gérer ou prévenir les conflits entre les habitants au sein des squats et bidonvilles,
 - assurer le lien avec l'ensemble du tissu partenarial,
 - réaliser la fonction de reporting auprès des communes et de la Métropole :
- ✓ alerte sur les mouvements,
 - ✓ vigilance sur les évolutions des conditions de vie et difficultés dans les parcours d'accès aux droits,
 - ✓ participation à la constitution et au fonctionnement des instances de gouvernance et d'intervention relatives aux squats au niveau municipal et métropolitain,
 - ✓ accompagnement des démarches de résorptions en lien avec les communes, la Métropole, le Département et l'Etat ainsi que les opérateurs.

Les 2 axes forts que sont la santé et la scolarité sont restés des enjeux importants et ont permis de limiter les déscolarisation lors de relogements ou de départs des familles et d'améliorer l'inclusion à l'école pour des mineurs de 2 à 16 ans.

Au 31 décembre 2024, le GIP Médiation était en lien avec 1 062 personnes dont 256 mineurs, répartis sur 88 sites.

3. Perspectives 2025 et proposition de poursuite du soutien de Bordeaux Métropole :

Durant l'année 2025, le GIP Médiation souhaite prioriser le déploiement de son équipe de médiateurs sur les sites fléchés en résorption (Projet détaillé en Annexe 1 de la convention). Outre les interventions de l'équipe de médiateurs sur une approche généraliste des squats et bidonvilles, les objectifs d'action sont les suivants :

- mobiliser les médiateurs sur les sites les plus importants et fléchés en résorption ;
- poursuivre la mobilisation sur les conditions de vie en particulier sur l'accès à l'eau ;
- déployer un 3ème médiateur scolaire ;
- poursuivre la mobilisation sur les conditions de vie en particulier sur l'accès à l'eau ;
- soutenir les initiatives des collectivités territoriales en faveur de la résorption des squats et bidonvilles.

Pour assurer la poursuite de ces actions, il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 200 000 euros.

	BUDGET 2024		BUDGET PREVISIONNEL 2025		Evolution entre 2024 et 2025
BUDGET GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	1 306 367 €		1 501 760 €		+ 15 %
Dépenses totales de fonctionnement	1 306 367 €		1 501 760 €		
<i>Dont principaux postes de dépenses :</i>					
Charges de personnel	1 053 455 €	81 %	1 293 133 €	86 %	+ 23 %
Services extérieurs (Rémunérations intermédiaires et honoraires, sous-traitance générale, déplacements)	151 291 €	12 %	124 797 €	8 %	- 18 %
Impôts et taxes	70 209 €	5 %	70 230 €	5 %	
Recettes totales de fonctionnement	1 337 079 €		1 501 760 €		+ 12 %
<i>Dont participations</i>					

<i>financeurs :</i>					
Contribution de Bordeaux Métropole	200 000 €	15 %	200 000 €	13 %	
Contribution Ville de Bordeaux	730 259 €	55 %	701 000 €	47 %	- 4 %
DIHAL DDETS	90 000 €	7 %	120 000 €	8 %	+ 33 %
Emplois aidés	118 133 €	9 %	126 506 €	8 %	+ 7 %
Bailleurs sociaux	78 377 €	6 %	102 846 €	7 %	+ 31 %
Contribution Ville de Bègles	23 039 €	2 %	60 471 €	4 %	+ 162 %
Conseil Départemental	40 000 €	3 %	40 000 €	3 %	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
VU la délibération communautaire n°2014/105 du 14 février 2014, décidant de mettre en place et de financer une mission de médiation en faveur des populations d'origine bulgare et roumaine en situation de squat à l'échelle du territoire métropolitain, de la confier à une structure locale assurant des fonctions d'accompagnement social,
VU la délibération communautaire n°2014/438 du 11 juillet 2014, décidant l'adhésion de Bordeaux Métropole au Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation,
VU la délibération métropolitaine n°2019/384 du 21 juin 2019 décidant de créer une mission squats métropolitaine ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le bilan des actions 2024 du GIP Médiation démontre l'utilité sociale et la pertinence des interventions des agents de médiation auprès des populations en situation de squats,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention plafonnée à **200 000 euros** au GIP Médiation pour l'année 2025, selon les modalités du projet de convention joint,

Article 2 : d'autoriser la Présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer la convention annexée et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération,

Article 3 : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte 657382, chapitre 65, fonction 424.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LE BOULANGER, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------